

Orientation 8 Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

Orientation 8 Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

Rôles de l'établissement public du parc national :

« Soutient les démarches de diffusion auprès des populations locales des savoirs locaux et des savoir universitaires sur le patrimoine culturel des vallées ».

page 104

Référence ID de l'article : #1280

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 11:49